*

AFFAIRE N° 31. - Prélèvement sur le budget communal d'une somme de 2 875 000 Frs CFA pour paiement aux ayants droit de Monsier Raphaël KICHENIN du prix d'une parcelle de terrain située Boulevard Lancastel.

Consignation à la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à prélever sur le Budget communal la somme de 2 875 000 Frs CFA pour paiement aux ayants droit de Monsieur Raphaël KICHENIN du prix de la parcelle de terrain située à l'angle de la rue des Limites et du Boulevard Lancastel.

Je crois devoir vous préciser que le paiement de ce terrain aménagé et utilisé depuis près de deux ans comme parking n'a pu intervenir jusqu'ici compte tenu du fait qu'un des héritiers ne peut signer d'acte sans l'assistance d'un curateur qui n'a pas été nommé à ce jour.

Il convient, en conséquence, d'assurer à la Commune la pleine possession de cet immeuble en consignant à la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de 2 875 000 Frs CFA prévue par ailleurs au chapitre 901 - article 210 du Budget Supplémentaire 1972.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Fait
Saint-Denis, le 6 Septembre 1972
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : B. Rassel
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires
Financières
R. Lesage